

PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC

Séance publique du mercredi 24 juin 2026 à 19h00

Secrétaire de séance
Anne FEUVRIER

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Mr Éric LE COUSTER, Maire.

ETAIENT PRESENTS Éric LE COUSTER, TANGUY Béatrice, LUCAS Jacky, CONAN Marie-Laure, REUZE Erwan, ROY Mylène, SALAUN Melvin, LE BLOAS Jean Jacques, LE COUSTER Béatrice, BRIOU Julien, GAUTIER Sébastien, FEUVRIER Anne, CROIZIER Laurence, COURTOIS Nicolas, LE NEINDRE Myriam, BLANCHARD Benoît, HAMONOU Julie, GAUTIER Noëllie

ABSENTS EXCUSES : STEUNOU Amaury donne procuration à COURTOIS Nicolas

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Anne FEUVRIER

Date de la convocation : le 19 juin 2026

RAPPORT DE PRESENTATION

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2026 à 19H00

Table des matières

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS	3
1 – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05/06/2026	4
2- FINANCES : Attributions des subventions aux associations – année 2026	5
3- FONCTIONNEMENT DES INSTANCES : Désignation d'un élu correspondant incendie et secours	8
4- FINANCES : Guingamp Habitat : Travaux de réhabilitation au 20 rue de l'Armor – accord de principe pour garantie d'emprunt	9
5 – FINANCES : Tarifs cantine – garderie pour l'année scolaire 2026-2027	9
6 – FINANCES : Participation frais scolarité - école Skol Diwan Gwengamp (année scolaire 2025-2026) – annule et remplace la délibération du 29/04/2026	11
7- PERSONNEL : Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint administratif territorial et de deux postes d'adjoints techniques territoriaux	12
8- ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE : Création d'un pumptrack : Mise à jour du devis de maîtrise d'œuvre	13
9 - URBANISME : Déclaration d'intention d'aliéner : renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain – parcelle AC 256	14
10- URBANISME : Déclaration d'intention d'aliéner : Exercice du droit de préemption urbain – parcelle AB 228	15

11 – URBANISME : Déclaration d'intention d'aliéner : renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain – parcelle AC 123	17
Questions diverses.....	19
Présentation du Conseil Départemental par Béatrice Le Couster	19
CALENDRIER	19

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS :

Conseil municipal du 24 juin 2026

DOMAINE DE COMPETENCE	THEMATIQUE	DECISION PRISE	COÛT HT (le cas échéant)
Ecoles	Contrat de maintenance serveur informatique	DEVIS BIOS	299,00 €
Bâtiments - Gymnase	Pompe ECS Gymnase	DEVIS CEDEO	546,26 €
Voirie - Rue de Gwazh Ar Mogn	Venelles complémentaires en enrobés	DEVIS COLAS	3 950,00 €
Voirie - Rue de Gwazh Ar Mogn	Destruction ruine 45 rue de Gwazh Ar Mogn	DEVIS COLAS	1 875,00 €
Services techniques - matériels	Changement tuyau désherbeur thermique	DEVIS KABELIS	188,24 €
Fête communale	Feu d'artifice 18/07/2026	DEVIS EURODROP	3 333,33 €
Maison de santé	Banderoles annonces recherche médecins	DEVIS INITIALES	420,00 €
Maison de santé	Annonce recherche médecins	DEVIS QUOTIDIEN DU MEDECIN	2 950,00 €
Ecole maternelle	Extension cour école maternelle	DEVIS SARL BENJA'MAIN VERTE PAYSAGE	14 752,44 €
Maison de santé	Extension bureau accueil	DEVIS JEAN HUE	307,25 €
Bâtiment - restaurant scolaire	Coupure électrique chaufferie cantine	DEVIS REXEL	423,80 €
Bâtiment - France Services	Filtres CTA FS	DEVIS INNOV'AIR	204,00 €
Bâtiment - Maison de santé	Filtres CTA MSP	DEVIS INNOV'AIR	583,00 €
Bâtiment – voirie	Déboucheur canalisation	DEVIS PRODIMAT	53.52€

Véhicules	Nettoyant véhicules	DEVIS PRODIMAT	262.50€
Bâtiment	Nettoyant façades	DEVIS PRODIMAT	378€
Personne	Protections auditives agents de restauration	DEVIS SOFIBAC	405.78€
Sécurité bâtiment	Installation alarme anti intrusion bâtiment Mairie France Services	DEVIS ARMOR ALARME	3064.12€
Vie scolaire – cérémonies	Calculatrice pour élèves passant en 6 ^{ème}	DEVIS BUREAU VALLEE	259.87€
Administration générale	Fournitures administratives	DEVIS SEDI	632.61€
Etat civil	1 Décès 1 Transcription de décès 1 Mariage 1 changement de prénom 1 Avis de naissance 1 recensement		
Urbanisme (dossiers déposés et en cours d’instruction)	5 certificats d'urbanisme 1 déclaration préalable		
Ecole	9 inscriptions pour la rentrée 2026		
Pouvoir de police	14 arrêtés de voirie 2 autorisations de débit de boisson		
Autorisations d'urbanisme délivrées			
10/06/2026	ROUAULT Mickaël	10 Keraofredoù	Pose de 6 panneaux photovoltaïques

1 – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05/06/2026

5.2 Délibération n°2026/7-1

Rapporteur : Éric LE COUSTER

Le procès-verbal de la réunion du 05/06/2026 a été transmis par mail aux membres du Conseil municipal le 18/06/2026. Mr le Maire en rappelle l’ordre du jour.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l’unanimité des présents, le Procès-Verbal de la séance du 05/06/2026.

Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

2- FINANCES : Attributions des subventions aux associations – année 2026

7.5 Délibération n°2026/7-2

Rapporteur : LUCAS Jacky

Point vu en commission le 18/06/2026

Monsieur l'adjoint au Maire en charge des finances présente le travail de la commission finances du 18/06/2026, pour l'attribution des subventions pour l'année 2026.

Les membres de la commission ont souhaité valoriser la participation des associations aux événements de la commune en leur attribuant une subvention d'un montant de 200€.

Ils souhaitent également récompenser les briacins représentant la commune lors de compétitions sportives. Ainsi, sur présentation d'un dossier de demande de subvention, une subvention exceptionnelle d'un montant décidé en commission est attribuée.

Les règles ont été revues. Les nouvelles conditions d'attribution sont les suivantes :

Associations culturelles :

Attribution au cas par cas selon étude des dossiers, pas de règle particulière

Associations communales (avec compétition) :

Montant attribué par licencié **25€**

Associations communales (sans compétition) :

Montant attribué par licencié **15€**

Associations hors commune (licencié de -20ans) :

Montant attribué par licencié **10€ (15€ pour un seul licencié)**

Affaires sociales :

Attribution au cas par cas selon étude des dossiers, pas de règle particulière

Ecoles :

Séjours en Europe **50€**, ile Anglo normande sans nuitée **35€**, séjours en Grande Bretagne **50€**, en France **20€**

Les subventions prévues pour voyages scolaires seront versées aux familles sur présentation d'une facture acquittée par l'établissement et d'un RIB.

Enfants en centre de formation et instituts :

Montant attribué par jeune **50€**

Les subventions dont le montant est inférieur à 15 € ne sont pas versées aux associations (préconisations de la trésorerie par rapport au coût d'un mandat).

Association	Montant accordé en 2025	Montant demandé en 2026	Nombre de licenciés - adhérents	Nb de licenciés briacins	Valorisation participation aux animations communales	Subventions exceptionnelles	Proposition de la commission	Participation GPA	Montant à verser
A - CULTURE									3 890,00 €
Bagad Boulvriag (fonctionnement)	1 000,00 €	3 000,00 €	50	14			1 000,00 €		1 000,00 €
Bagad Boulvriag - Bagadig	500,00 €	non demandé					500,00 €		500,00 €
Association du Danouët	700,00 €	1 000,00 €	200 bénévoles		200,00 €		700,00 €	300,00 €	900,00 €
Centre culturel breton	600,00 €	non précisé	110	40			600,00 €		600,00 €
Le Sonart - Ecole de musique	160,00 €	80,00 €	56	2			100,00 €		100,00 €
AFN - FNACA	300,00 €	390,00 €	57	39	200,00 €		390,00 €		590,00 €
Musée de la résistance L'étang neuf	- €	non précisé					200,00 €		200,00 €
B - Associations communales avec compétition - 25€ / licenciés briacins									4 650,00 €
Union sportive briacine	1 500,00 €	1 000,00 €	70	50	200,00 €		1 250,00 €		1 450,00 €
USB Section handball	1 400,00 €	680,00 €		34			850,00 €		850,00 €
Tennis briacine	640,00 €	740,00 €	60	37			925,00 €		925,00 €
Dojo bro dreger	1 060,00 €	2 000,00 €	205	37		500,00 €	925,00 €		1 425,00 €
C - Associations communales sans compétition - 15€ / licenciés briacins									1 980,00 €
Herborescence	30,00 €	- €					30,00 €		30,00 €
Amicale cyclo Bourbriac	90,00 €	80,00 €	23	8			120,00 €		120,00 €
Les raquetteurs	160,00 €	140,00 €	35	14			210,00 €		210,00 €
Club cheveux d'argent	810,00 €	860,00 €	86	86			1 290,00 €		1 290,00 €
La Courte Échelle	- €	660,00 €	95	22			330,00 €		330,00 €
D - Associations hors commune (licenciés de - de 20 ans) 10€/licenciés briacins (minimum 15€ si 1 seul licencié)									685,00 €
Studio danse	40,00 €	non précisé		10			100,00 €		100,00 €
Trégor Goëlo Athlétisme Guingamp	15,00 €	non précisé		5			50,00 €		50,00 €
Volley club du pays de Guingamp	20,00 €	100,00 €	107	2			20,00 €		20,00 €
Vélo club du Pays de Guingamp	15,00 €	non précisé		1			15,00 €		15,00 €
Amicale Laïque de Ploumagoar - Danse et	40,00 €	non précisé		7			70,00 €		70,00 €
L'atelier chorégraphique	30,00 €	non précisé	184	1			15,00 €		15,00 €
Skol Gouren Louergad	15,00 €	non précisé		1			15,00 €		15,00 €
Armor Basket Club	15,00 €	non précisé		7			70,00 €		70,00 €
Fédération Française de la Montagne et d	20,00 €	non précisé		1			15,00 €		15,00 €
Bulle d'eau Guingamp	30,00 €	non précisé		4			40,00 €		40,00 €
Bégard VTT Gwerun	15,00 €	non précisé		1			15,00 €		15,00 €
L'Hermine Callacaise (roller)	- €	non précisé		1			15,00 €		15,00 €
Guingamp Badminton	- €	300,00 €	160	3			30,00 €		30,00 €
Canoë Kayak Club		192,00 €		1		200,00 €	15,00 €		215,00 €

E - SOCIAL - SOLIDARITÉ									2 050,00 €
Un sourire dans les baskets		non précisé					200,00 €		200,00 €
ADMIR Lanvollon	200,00 €	non précisé		16 bénéficiaires			200,00 €		200,00 €
Solidarité Paysans de Bretagne	150,00 €	non précisé	305				150,00 €		150,00 €
Centre d'aide alimentaire du Pays de Guir	- €	RADIATION							- €
Les restos du Cœur	500,00 €	700,00 €		10238 repas distribués entre 2024 et 2025			500,00 €		500,00 €
Les amis de Koad Liou	350,00 €	500,00 €					700,00 €		700,00 €
Foyer socio éducatif Collège Jules Ferry	500,00 €	non demandé					200,00 €		200,00 €
PLB Muco	50,00 €						50,00 €		50,00 €
secours catholique Côtes D'Armor	- €	non précisé							- €
Rêve de Clowns	non demandé	non précisé					50,00 €		50,00 €
France Adot 22	- €	non précisé							- €
Association Leucémie Espoir 22	- €	non précisé							- €
Unafam	- €	non précisé							- €
Le secours populaire Guingamp	- €	non précisé							- €
C.L.O.E Cloé et Eliot	- €	non précisé							- €
La maison de l'escargot (Centre d'éducation conductive)	- €	non précisé							- €
F - ECOLES - autres associations									3 950,00 €
Amicale laïque	300,00 €	- €				200,00 €	1 000,00 €		1 200,00 €
Association Sportive Collège	400,00 €	500,00 €	55	55			500,00 €		500,00 €
Séjour en Europe	850,00 €								- €
Séjour Ile anglo normande sans nuitée	- €								- €
Séjour en Grand Bretagne	1 000,00 €			13 demandes			650,00 €		650,00 €
Séjour en France	- €								- €
Enfants de Bourbriac scolarisés au Collège de Plésidy	- €								- €
Union des artisans et commerçants de Bo	1 000,00 €	1 000,00 €				200,00 €	1 000,00 €		1 200,00 €
JA CALALC-BOURBRIAC						200,00 €			200,00 €
Comité de Bodfo						200,00 €			200,00 €
Les vieilles mécaniques briacines	350,00 €	600,00 €	0	0			- €		- €
G - Enfants briacins en Centre de Formation et instituts									250,00 €
MFR QUESTEMBERG	non demandé	non précisé		1			50,00 €		50,00 €
MFR Loudéac	50,00 €	non précisé		1			50,00 €		50,00 €
Institut Médico Educatif de Carhaix	50,00 €	non précisé		1			50,00 €		50,00 €
MFR Lesneven	50,00 €	non précisé		1			50,00 €		50,00 €
IFAC Brest	50,00 €	non précisé		1			50,00 €		50,00 €
I - Participation frais de scolarité - Ecole Diwan									8 310,00 €
Forfait départemental école maternelle	1 650,00 €			4					6 600,00 €
Forfait départemental école élémentaire	570,00 €			3					1 710,00 €
									25 765,00 €
									- €
Cotisation									
Association des Maires de France	818,62 €						818,62 €		818,62 €

Protection civile	- €	100,00 €					100,00 €		100,00 €
Les amis de la résistance Pierre MARTIN	- €	non précisé					- €		- €
France Rein (Association des Insuffisants Réniaux des Côtes d'Armor)	- €	100,00 €	51				- €		- €
Radio Kreizh Breizh	- €	non précisé					- €		- €
CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles)	50,00 €	non précisé					50,00 €		50,00 €
La ligue contre le cancer	- €	non précisé					- €		- €
V.M.E.H	- €	non précisé					- €		- €
AFM téléthon	- €	non précisé							- €
Foyer Socio-Educatif Collège Albert CAMUS	- €	non précisé		2			20,00 €		20,00 €
Société Hippique Argoat-Trégor	- €	non précisé		3			- €		- €
ARLMVB	non demandé	non précisé							
APAA de Trégrom	non demandé	non précisé							
Association Prévention Routière	non demandé	200,00 €	561						
FDGDON (lutte contre les organismes nuisibles)	non demandé	200,00 €							
ADSM22 (association secrétaires de mairie)	non demandé	non précisé							
Cohérence (subvention projets)	non demandé	100,00 €							
France Alzheimer	non demandé	non précisé							
Groupe de Secours Catastrophe Français	non demandé	0,10cts / hbts (pop de référence 2192)							
Pompiers International des Côtes-d'Armor	non demandé	non précisé							
PLB MUCO	non demandé	non précisé	25						
Cuba coopération France 22	non demandé	non précisé							
La Vallée s'anime	non demandé	non précisé							
									170,00 €
Total									26 753,62 €

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents, attribuent les subventions notifiées dans le tableau ci-dessous.

Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

3- FONCTIONNEMENT DES INSTANCES : Désignation d'un élu correspondant incendie et secours

5.3 Délibération n°2026/7-3

Rapporteur : Éric LE COUSTER

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Maire précise qu'il convient de désigner un membre du Conseil Municipal pour assurer la mission de correspondant incendie et secours.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, désignent **Benoît BLANCHARD** pour assurer la mission de correspondant incendie et secours.

Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

4- FINANCES : Guingamp Habitat : Travaux de réhabilitation au 20 rue de l'Armor – accord de principe pour garantie d'emprunt

7.3 Délibération n°2026/ 7-4

Rapporteur : Éric LE COUSTER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal des travaux de réhabilitation du bâtiment Rue de l'Armor que va débiter Guingamp Habitant en septembre.

Cette opération sera en partie financée par un emprunt contracté auprès de la Banque des Territoires. Cet emprunt, contracté dans les mois qui suivent le démarrage de l'opération, devra être garanti par la Commune de Bourbriac. C'est une condition sine qua non pour obtenir l'emprunt.

Ainsi, Guingamp Habitat sollicite un accord de principe du Conseil Municipal indiquant que lors de la demande d'emprunt, la commune de Bourbriac se portera garante du contrat de prêt.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à 17 voix pour et 2 abstentions (Mylène ROY et Anne FEUVRIER) valident l'accord de principe à la demande de garantie d'emprunt.

Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
17	0	2 Mylène ROY et Anne FEUVRIER

5 – FINANCES : Tarifs cantine – garderie pour l'année scolaire 2026-2027

7.1 Délibération n°2026/7-5

Rapporteur : Myriam LE NEINDRE

RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025/2026, mis en place depuis le 1^{er} mars 2023

Tarifs du restaurant scolaire à compter du 1er septembre 2023

	Tarification sociale		
	QF≤1000 €	1000 €<QF≤1300 €	QF>1300 €
Enfants de Bourbriac - Maternelle	1,00 €	2,68 €	2,87 €
Enfants de Bourbriac - Primaire	1,00 €	2,99 €	3,20 €

Enfants hors Bourbriac - Maternelle	1,00 €	5,35 €	5,72 €
Enfants hors Bourbriac - Primaire	1,00 €	5,66 €	6,06 €

Participation des communes extérieures n'ayant pas d'école

	Au 1er septembre 2023		
	QF≤1000 €	1000 €<QF≤1300 €	QF>1300 €
Enfants hors Bourbriac - Maternelle	2,67 €	2,67 €	2,85 €
Enfants hors Bourbriac - Primaire	2,67 €	2,67 €	2,86 €

	Tarifs au 1/09/2023	
Adulte		6,78 €
Centre de loisirs du mercredi		
	Enfant	3,24 €
	Adulte	3,79 €

GARDERIE

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée des tarifs appliqués pour la **garderie** des enfants de l'école primaire de Bourbriac, pour l'année 2025/2026, et rappelle que :

- Le petit déjeuner est offert aux enfants déposés en garderie entre 7h et 7h45
- Un atelier d'aide aux devoirs est organisé le soir pour les élèves de CE2 et CM

Il est rappelé que par délibération en date du 12 juillet 2023, le conseil municipal a validé à l'unanimité la modification des tarifs et du fonctionnement de la garderie du soir comme suit :

- Gratuite de 16h40 à 16h45
- Payante pour tous les enfants
 - De 16h45 à 17h15 = 1.00 € la 1 ½ heure- Goûter compris (toute demi-heure commencée étant due)
 - De 17h15 à 18h15 = 0.50€ la 1 ½ heure
 - De 18h15 à 18h30 = 0.25 €

La garderie fermant ses portes à 18h30, une tarification particulière est appliquée au-delà de 18h30 :

- De 18h30 à 19h00 = 10 € la demi-heure

	Tarifs au 1er septembre 2023
MATIN	
Présentation d'un justificatif professionnel	GRATUIT
Sans justificatif professionnel	0,50 €/demi-heure *
	0,25€ de 8h30 à 8h50 pour les maternelles
Petit déjeuner	GRATUIT entre 7h et 7h45
SOIR	
16h40 - 16h45	GRATUIT
16h45 - 17h15	1 € la demi-heure * (goûter compris)
17h15 - 18h15	0,50 € la demi-heure *
18h15 - 18h30	0,25 € le quart d'heure *
Dépassement horaire	10 € la demi-heure *
Etude	tarif garderie

Toute demi-heure ou quart d'heure commencé est du.
Après 19H00, la gendarmerie sera contactée.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, reconduisent les tarifs 2025/2026 cantine – garderie pour l'année scolaire 2026/2027.

Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

6 – FINANCES : Participation frais scolarité - école Skol Diwan Gwengamp (année scolaire 2025-2026) – annule et remplace la délibération du 29/04/2026

7.5 Délibération n°2026/6-6

Le Maire informe l'assemblée avoir reçu un courrier de la Préfecture en date du 11 juin 2026 concernant la délibération prise lors du Conseil Municipal du 29 avril 2026 refusant l'accord de participation aux frais de scolarité.

Il s'avère que depuis septembre 2021, les communes résidentes doivent contribuer aux frais de fonctionnement des écoles primaires publiques (article L.212-8 du Code de l'Education) et des écoles primaires privées sous contrat d'association (article L.442-5-1), qui dispensent un enseignement en langue régionale.

Le caractère obligatoire de cette dépense s'apprécie selon les capacités d'accueil équivalentes de la commune de résidence, en secteur public.

La commune de Bourbriac ne disposant pas de l'enseignement du breton dans son école publique primaire, cette dépense est obligatoire, notamment pour l'école Diwan de Guingamp.

Ainsi, M. le Sous-Préfet nous invite à retirer la délibération du 29 avril 2026 et à soumettre de nouveau au vote du Conseil Municipal le montant d'une participation, inférieure ou égale aux coûts équivalents dans notre école.

Après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents, retirent la délibération du 29 avril 2026 et valident le versement d'une participation financière d'un montant de 285€ (car enfant en garde alternée) pour l'élève scolarisé à l'école Skol Diwan Gwengamp pour l'année scolaire 2025-2026.

Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

7- PERSONNEL : Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint administratif territorial et de deux postes d'adjoints techniques territoriaux

4.1 Délibération n°2026/7-7

Rapporteur : Benoît BLANCHARD

Point vu en commission le 16/06/2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par délibération de l'organe délibérant.

Ainsi, au vu du tableau des effectifs actuel, il est proposé :

- 1- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial : Suite à la mutation interne de l'agent en charge de l'accueil et de la gestion administrative, il est nécessaire de procéder à son remplacement. Un seul poste existant au tableau des effectifs, il est requis de créer un second poste à ce grade.
- 2- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet : L'agent occupant le poste d'adjoint technique territorial en charge de la préparation des repas et de l'aide au service au restaurant scolaire mais également, de l'entretien des bâtiments communaux scolaires et de la garderie du soir, est contractuel depuis le 1^{er} septembre 2023. Au vu de la charge de travail au restaurant scolaire et de l'augmentation des effectifs, il est nécessaire de pérenniser le poste à temps complet. L'agent sera ainsi plus présent au restaurant, permettant au responsable de service de se dégager du temps pour gérer la partie administrative.
- 3- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet : L'agent occupant le poste d'adjoint technique territorial en charge de la garderie du matin et du soir, de la surveillance de la cour des primaires avant le déjeuner, de l'aide au service au restaurant scolaire mais également, de l'entretien des bâtiments communaux scolaires, est contractuel depuis janvier 2021. Il est donc primordial de pérenniser ce poste. La durée hebdomadaire de service calculée est de 27/35^{ème}

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le budget primitif communal adopté par délibération n° 2026/2-13 du 12 février 2026 ;

Vu la délibération du 5 octobre 2023 instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;

Vu l'avis de la commission du personnel en date du 16 juin 2026 ;

Il est proposé de créer 3 emplois permanents : un d'agent chargé d'accueil et de gestion administrative relevant du grade d'adjoint administratif territorial, de deux postes d'agent technique polyvalent en charge de l'aide au restaurant scolaire, de la garderie et de l'entretien des locaux relevant du grade d'adjoints techniques territoriaux.

La rémunération de l'agent sera déterminée en fonction des missions exercées, des qualifications requises pour leur exercice, des compétences détenues par l'agent ainsi que de son expérience professionnelle.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Publication de l'offre d'emploi : 25 juin 2026 (date limite de candidature fixée au 25 juillet 2026) ;
- Prise de fonctions envisagée : 31 août 2026.

Après délibération, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité des présents

- **De créer un emploi d'adjoint administratif territorial (catégorie C) à temps complet**
- **De créer 2 postes d'adjoint technique territorial : 1 à temps complet 35/35^{ème} et 1 à temps non complet 27/35^{ème}**
- **D'actualiser le tableau des effectifs conformément à l'annexe jointe à la présente délibération ;**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget général de la commune.**

Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

8- ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE : Création d'un pumptrack : Mise à jour du devis de maîtrise d'œuvre

8.4 Délibération n°2026/7-8

Rapporteur : Julie HAMONOU

Le Maire informe l'assemblée que lors du conseil municipal du 5 octobre 2023, les membres du conseil municipal avaient validé la création d'un court de tennis extérieur et d'un pumptrack sur le site de roudoué.

Pour ce faire, un devis de maîtrise d'œuvre avait été signé avec l'entreprise Sport Initiative pour un montant de 27 540€ HT.

Le projet de court de tennis extérieur ayant été annulé, une rencontre avec Sport Initiative a été programmée début juin pour relancer le projet de pumptrack. Une mise à jour du devis de maîtrise d'œuvre a été transmise sans tenir compte du court de tennis extérieur.

A noter qu'une subvention de 18 574€ a été attribuée par l'ANS pour ce projet.

Le montant du devis de maîtrise d'œuvre a donc été actualisé pour un montant de 17 400€ HT.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal valident le devis de maîtrise d'œuvre d'un montant de 17 400€ HT et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

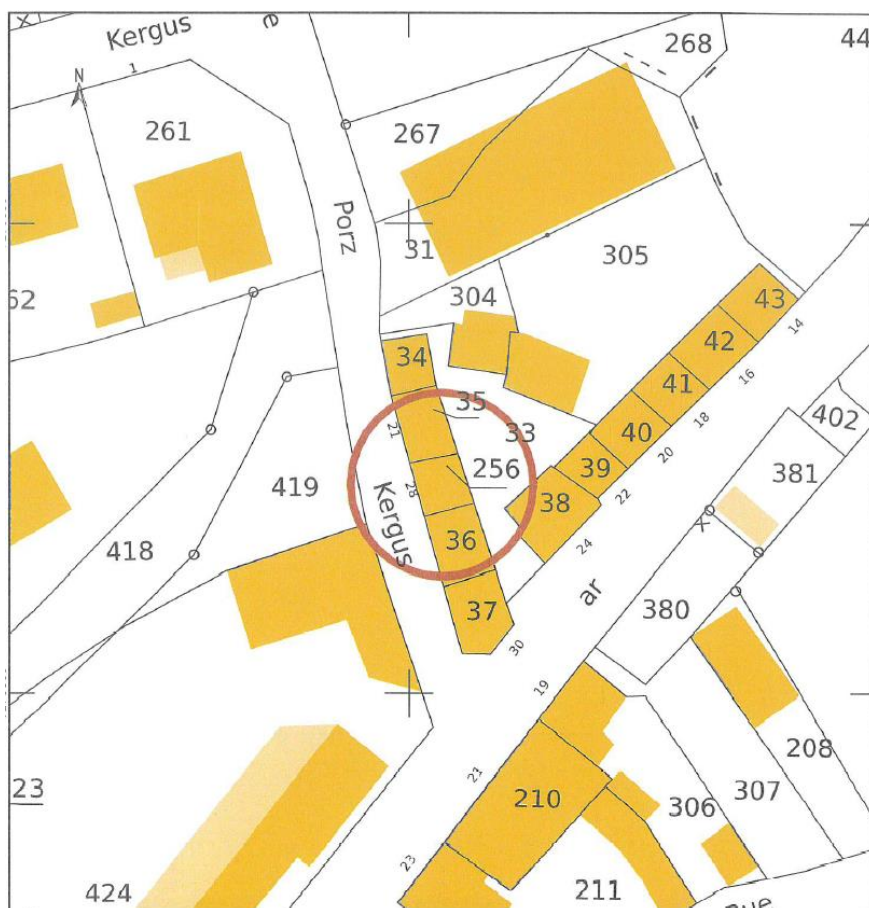
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

9 - URBANISME : Déclaration d'intention d'aliéner : renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain – parcelle AC 256

2.3 Délibération n°2026/7-9

Rapporteur : Éric LE COUSTER

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu une demande de déclaration d'intention d'aliéner en date du 11 juin 2026, et enregistrée sous le n° DIA02201326P0007 concernant un bien situé au 28 Rue de Porz Kerguz, cadastré AC 256 appartenant aux consorts THOMAS.



Considérant que la commune ne souhaite pas acquérir ce bien dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain ;

Considérant que l'acquisition du bien ne présente pas d'intérêt pour la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'un projet communal ;

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décident de :

- Renoncer à exercer leur droit de préemption sur le bien objet de la DIA susvisée.
- D'autoriser le Maire à notifier la présente décision au notaire ou au déclarant, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

10- URBANISME : Déclaration d'intention d'aliéner : Exercice du droit de préemption urbain – parcelle AB 228

2.3 Délibération n°2026/7-10

Rapporteur : Eric LE COUSTER

This is a detailed cadastral map of a rural area in France. The map shows numerous numbered plots of land, with some plots highlighted in yellow. The highlighted plots are numbered 227 and 228. The map includes labels for 'Rue du Centre', 'Place du Centre', and 'Menhirs'. A specific plot, numbered 227 and 228, is highlighted in yellow. The map also shows various geographical features like 'Hent' and 'Menhirs', and a scale bar at the bottom.

Considérant que l'acquisition du bien présente un intérêt pour la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'un projet communal de redynamisation du centre bourg ;

Considérant les fortes tensions en ce qui concerne les demandes de location de logements ;

Considérant que le bien est situé dans ce périmètre ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'exercer le droit de préemption sur le bien.

Cette acquisition permettrait de répondre à des sollicitations de recherches de local commercial pour lancement d'activité, mais également de disposer d'un logement de secours (permettant de reloger des administrés en cas d'incendie ou de catastrophe naturelle) actuellement inexistant sur la commune.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décident :

- **D'exercer leur droit de préemption sur le bien objet de la DIA susvisée.**
- **Autorise le Maire à notifier la présente décision à Maître Mabilie Grégory, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme**
- **De signer tous documents relatifs à ce dossier.**

Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

11 – URBANISME : Déclaration d'intention d'aliéner : renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain – parcelle AC 123

2.3 Délibération n°2026/7-11

Rapporteur : Éric LE COUSTER

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu une demande de déclaration d'intention d'aliéner en date du 24 juin 2026, et enregistrée sous le n° DIA02201326P0009 concernant un bien situé au 25 Rue d'Avaugour, cadastré AC 123 appartenant à M. Roué Dominique.



Considérant que la commune ne souhaite pas acquérir ce bien dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain ;

Considérant que l'acquisition du bien ne présente pas d'intérêt pour la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'un projet communal ;

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décident

- **De renoncer à exercer leur droit de préemption sur le bien objet de la DIA susvisée.**
- **Autorisent le Maire à notifier la présente décision au notaire ou au déclarant, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.**

Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

Questions diverses

Présentation du Conseil Départemental par Béatrice Le Couster

- **Travaux de requalification de la Rue de Gwazh Ar Mogn** : Demande de dédommagement reçue de la gérante du Bric à Brac par rapport à l'impact des travaux sur son chiffre d'affaires. Un échange a eu lieu entre les élus et la gérante. Proposition de la commune d'étudier la possibilité de refaire de l'enrobé sur le parking, selon le montant du devis. Le devis s'élève à 6400€ HT.

Après échange avec l'ensemble des membres présents, il a été décidé de réaliser l'enrobé sur la zone communale en limite de propriété ainsi que sur la zone dégradée par Colas lors de travaux. Si Mme M'Barek souhaite faire une demande d'indemnisation, il lui est demandé de fournir les attestations du chiffre d'affaires sur les 4 dernières années afin de vérifier l'impact des travaux sur son chiffre d'affaires.

CALENDRIER

2 juillet à 13h : Visite du Sous-Préfet

8 Juillet à 15h : Commission logements – solidarités

18 Juillet : Fête du bourg

Prochain Conseil Municipal : 9 septembre à 19h

Infos sur dates élections présidentielles 2027 : Dates non déterminées à ce jour mais probablement les 11 et 25 avril 2027. Il est précisé que la présence des élus est obligatoire pour tenir des permanences des bureaux de vote.

Fin de séance à 21h25